

SNU
IPP

56

Refonder l'école avec les enseignants

Dispensé de timbrage Lorient Pal

Plus de maîtres
que de classes :
pour faire quoi ?

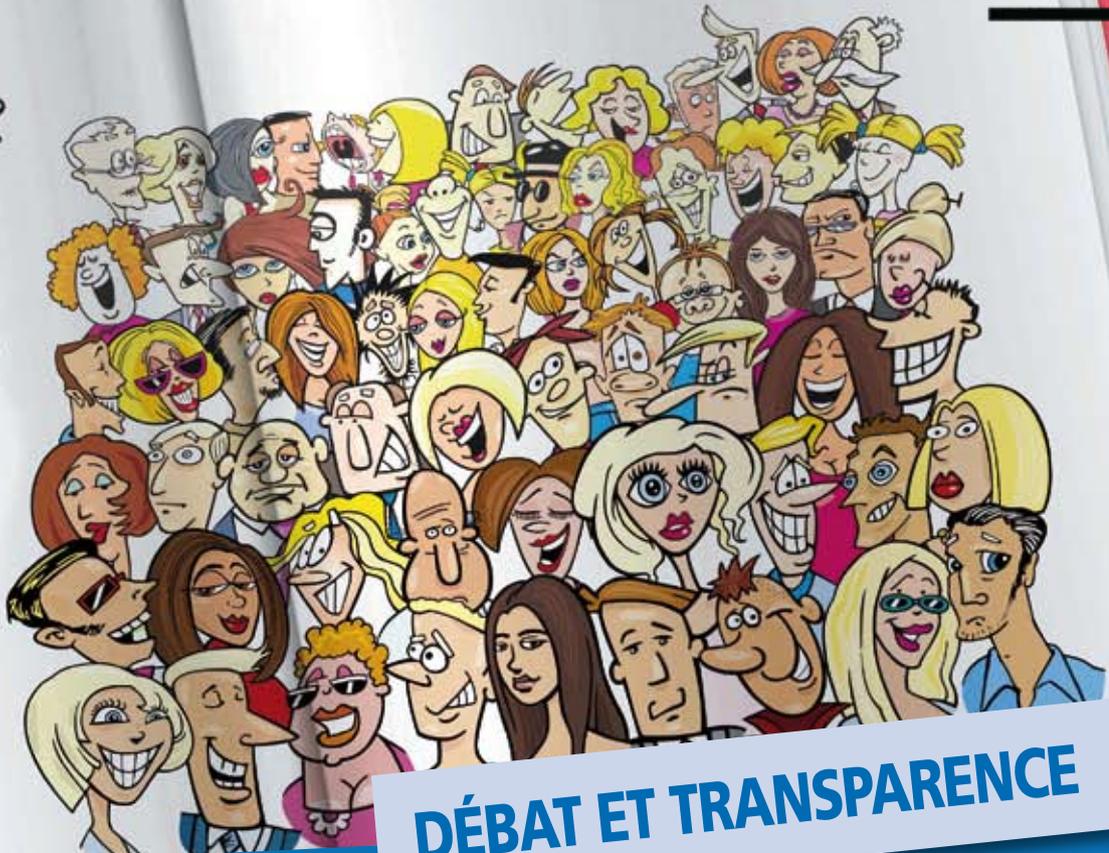
Se former :
où ?
à quoi ?

Travailler
en équipe :
vraiment ?

Déterminés à changer la donne !

L'avenir de l'École nous
l'écrirons **ENSEMBLE**

P
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE



DÉBAT ET TRANSPARENCE

**Bulletin du Syndicat de l'Enseignement
Laïque du Morbihan.**

▶ **SNUipp** 2, rue du Général Dubail
56100 LORIENT / Tél. 02 97 21 03 41



Contactez la section SNUipp

SNUipp 56
2, rue Général Dubail
56100 LORIENT
Tél. : 02 97 21 03 41

La section est ouverte :
du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

snu56@snuipp.fr
56.snuipp.fr

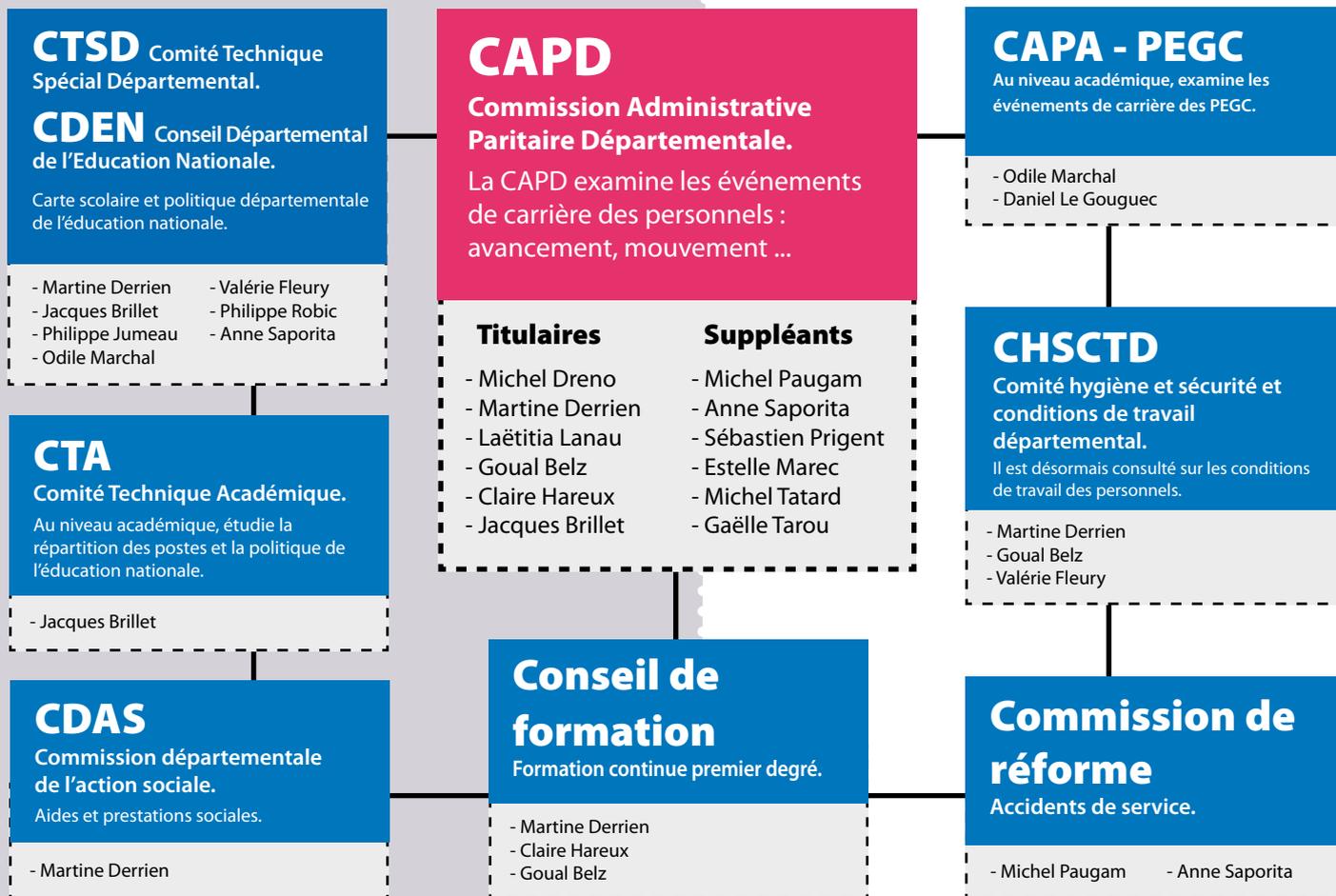
Les résultats des élections professionnelles d'octobre 2011 ont conforté **la 1ère place du SNUipp avec 64,55 % des voix.**

Les collègues présents à la section :

- Martine Derrien (secrétaire départementale)
- Goual Belz
- Jacques Brillet
- Claire Hareux
- Philippe Jumeau
- Laëtitia Lanau
- Odile Marchal (PEGC)
- Michel Paugam
- Philippe Robic
- Anne Saporita.



Les élus du SNUipp dans les différentes commissions institutionnelles.



Si vous souhaitez joindre un représentant du personnel SNUipp-FSU pour toute question, n'hésitez pas à téléphoner au 02 97 21 03 41 ou à envoyer un mail à snu56@snuipp.fr

Sommaire



Refonder l'école, maintenant, avec les enseignants.

- P1 Contacter la section
- P2 Edito
- P3 Refondation de l'école : le SNUipp donne la parole aux enseignants. Demi-journées d'infos syndicales.
- P4 Aides financières pour les collègues débutants. Emplois d'Avenir Professeur : de quoi s'agit-il ?
- P5 ASH. Rôle des infirmières de l'éducation nationale dans les écoles.
- P6 LPC, première avancée. Se syndiquer au SNUipp dès maintenant.
- P7 Publicités Autonome et MAE.

EDITO



A quelques jours des vacances d'automne, nous pouvons déjà tirer un premier bilan de la rentrée 2012. Les 12 postes accordés au département à la rentrée ont permis d'apporter une bouffée d'oxygène aux écoles, même s'ils n'ont pas été suffisants pour réparer les conséquences de cinq années d'une politique destructrice pour l'école. Avec un budget 2013 qui crée près de 9 000 postes d'enseignants, ce qui n'était plus arrivé depuis 7 ans, le changement de cap budgétaire se confirme. Le ton aussi a changé, avec un ministère qui affiche le souci de renouer le dialogue et de respecter les enseignants

La priorité accordée au primaire et les débats sur la refondation de l'école ont suscité l'espoir d'un réel changement pour la réussite des élèves, mais aussi pour les conditions de travail des enseignants et leur rémunération. Dommage qu'ils n'aient pas été associés en direct au grand chantier de la refondation de l'école comme le SNUipp l'avait demandé. Le pire serait que l'espoir laisse place à la désillusion et qu'une nouvelle fois, ceux qui sont en première ligne soient contraints d'appliquer des réformes qu'ils n'ont pas construites et sur lesquelles ils n'ont pas été consultés. Parce que l'évaluation des élèves, les rythmes, les programmes, la difficulté scolaire concernent, en premier lieu, les professionnels que sont les enseignants.

Et la suite ? Les négociations entre syndicats et ministère vont commencer en novembre. Le SNUipp s'y investira et fera entendre ses propositions et les avis recueillis auprès de la profession. Ensuite la loi d'orientation et de programmation sera votée, accompagnée de textes d'application qui régiront le système éducatif. Si les discours affichent une volonté d'aboutir à des changements de fond, le contexte économique et les choix budgétaires pèseront sans doute lourd dans la balance.

Le SNUipp sera exigeant et offensif pour que les promesses se concrétisent et que la transformation de l'école réussisse. Ensemble, faisons de cette année scolaire une année dynamique et combative. Il y a un espoir pour l'école, vous le ferez vivre aussi, en vous syndiquant.

Martine Derrien



Un cahier, un crayon pour les enfants du Sénégal.

Un cahier, un crayon pour les enfants du Sénégal, c'est l'objectif de la 11ème rentrée solidaire organisée par Solidarité Laïque. Une collecte de matériel scolaire pour des écoles sénégalaises, adossée à un véritable projet d'éducation au développement.

Pour participer à la campagne ou consulter le dossier pédagogique, connectez-vous à uncahier-uncrayon.org

Stage syndical pour les collègues en début de carrière.

Inscrivez-vous avant le 26 octobre auprès de la section :
- mail : snu56@snuipp.fr
- tél. : 02 97 21 03 41

La section départementale du SNUipp 56 organise, le jeudi 6 décembre, un stage pour les collègues en début de carrière. Nous aborderons divers thèmes tels que les droits professionnels, les promotions, le mouvement, mais aussi la gestion des classes multiniveaux, les élèves en difficulté, le travail en équipe. Ce stage s'inscrit dans le droit syndical et donne droit à une autorisation d'absence.



Refondation de l'école :

le SNUipp donne la parole aux enseignants.

La refondation de l'école entre dans une phase décisive.

Après la concertation qui a eu lieu pendant l'été, un rapport de synthèse est arrivé sur le bureau du ministre qui rencontrera les organisations syndicales en novembre pour des négociations.

Une nouvelle loi d'orientation et de programmation sera présentée au parlement fin 2012.

Les priorités du ministère sont connues : les rythmes scolaires, le primaire, la formation des enseignants.

Pour le SNUipp-FSU, tout doit être mis sur la table et sa demande est que la profession soit associée à chaque étape de la réflexion.

Parce que, pour le SNUipp, les enseignants sont les premiers acteurs au quotidien de l'école et que son avenir ne peut s'écrire sans eux, il a demandé à plusieurs reprises au ministre une journée banalisée pour que tous les enseignants puissent débattre et donner leur avis sur la refondation de l'école. Malheureusement, Vincent Peillon n'a pas donné suite à cette demande.

De son côté, le SNUipp a proposé aux collègues de remplir un questionnaire traité par l'institut Harris Interactive où chacune et chacun d'entre vous est invité à donner son avis sur l'image de l'école, les réformes, les missions, le fonctionnement, le métier...

L'objectif est de recueillir le maximum d'avis de la profession que le SNUipp portera lors des négociations avec le ministère.

Le SNUipp a assuré la diffusion de ce questionnaire auprès du plus grand nombre de collègues au cours des demi-journées d'infos syndicales et lors des visites d'écoles assurées par les militants.

Les résultats de cette enquête seront rendus publics début novembre et le SNUipp sera le porte-voix de vos préoccupations dans les négociations à venir.

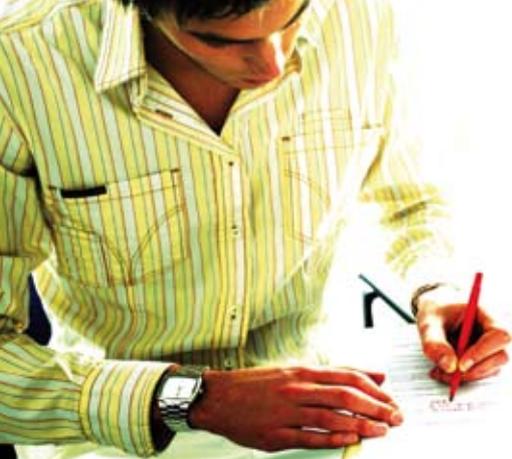


Demi-journées d'infos syndicales : les collègues ont débattu sur le métier.

Les 19 et 26 septembre se sont tenues les premières ½ journées d'infos syndicales de l'année organisées par le SNUipp. Dans les différents lieux, les collègues ont débattu sur la refondation de l'école, ont exprimé leurs attentes et leurs revendications. Voici synthétisés les principaux points sur lesquels a porté le débat.

- La question des programmes jugés trop lourds, inadaptés et générateurs de stress est revenue à plusieurs reprises dans le débat. La refondation de l'école passe aussi par des programmes revus et allégés qui s'inscrivent dans la durée.
- Les évaluations type CE1 et CM2 sont rejetées par les collègues qui jugent le dispositif dévoreur de temps et inefficace en termes de remédiation. C'est aussi l'avis porté sur le Livret Personnel de Compétences.
- La nécessité de redonner à la maternelle une place spécifique avec une grande section non primarisée qui soit intégrée au cycle 1 a fait l'unanimité des débats.
- « Stop à l'aide personnalisée », ont dit les collègues. Elle ne résout pas les difficultés des élèves. Redonner aux RASED les moyens de fonctionner, réduire les effectifs des classes, avoir plus de maîtres que de classes pour alterner travail en grand groupe et travail en petits groupes, sont des solutions pertinentes.
- Concernant la direction d'école, il y a nécessité d'un temps de décharge plus important et pour toutes les écoles. L'aide administrative qui permettrait aux directeurs(trices) de se recentrer sur des tâches d'animation d'équipe ou de relations avec les parents doit se faire grâce à la création de nouveaux métiers dans l'éducation nationale.
- L'absence de formation continue pèse sur les collègues et le besoin de confronter ses expériences professionnelles est important.
- Le débat a aussi porté sur les rythmes scolaires mais il est difficile d'en faire une synthèse, car les avis divergent concernant le mercredi matin, la réduction des vacances d'été, le raccourcissement de la journée de classe... Mais il y a eu accord sur le fait qu'une réflexion sur les rythmes ne peut s'exonérer d'une réflexion sur les programmes et sur le temps de travail des enseignants.

Résumons les propos par cette phrase d'une enseignante : « **J'attends de cette refondation de pouvoir enfin respirer** ».



Aides financières pour les collègues débutants.

Prime d'entrée dans le métier.

Cette prime, dont le montant s'élève à 1500 €, concerne uniquement les collègues T1. Elle est versée en 2 fois par l'inspection académique à tous les collègues T1, au cours du 1er trimestre, **sans qu'il y ait de demande particulière à faire.**

Aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP).

L'AIP est une aide non-remboursable destinée à contribuer à la prise en charge des dépenses réellement engagées par un fonctionnaire au titre du premier mois de loyer. L'AIP se décline sous deux formes, l'AIP générique et l'AIP-Ville qui ne sont pas cumulables pour un même logement. Chaque collègue ne peut bénéficier que d'une fois de chaque type d'AIP.

L'AIP concerne les collègues stagiaires ou néo-titulaires. Elle doit être demandée et est soumise à conditions.

- **Conditions d'attribution** : avoir déménagé de son domicile antérieur, soit directement à la suite de son recrutement (stagiaires), soit à l'issue de sa formation (néo-titulaires). Pour l'AIP-Ville s'y ajoute l'obligation d'exercer la majeure partie de ses fonctions dans une zone urbaine sensible.

- **Conditions de ressources** : pour connaître le plafond de ressources pris en compte, consulter le site :

aip-fonctionpublique.fr

- **Délais à respecter pour l'attribution de l'aide** : 4 mois entre la date de signature du bail et la date de dépôt de la demande. 24 mois entre la date d'affectation et la date de dépôt de la demande.

- **Montant de l'AIP** : montant maximal de 500 € pour l'AIP générique et de 900 € pour l'AIP-Ville.

Les renseignements concernant l'AIP et le formulaire de demande sont disponibles sur le site :

aip-fonctionpublique.fr



Emplois d'Avenir Professeur : de quoi s'agit-il ?

L'assemblée vient de voter la loi sur les emplois d'avenir. Alors qu'en règle générale les emplois d'avenir s'adressent à des jeunes de 16 à 25 ans sans qualification, le dispositif « emplois d'avenir professeur » spécifique éducation nationale s'adresse à des jeunes en études supérieures se destinant aux métiers d'enseignement.

En proposant ce dispositif, le gouvernement reconnaît la réalité de la crise de recrutement et la nécessité d'abonder le vivier. Il y a urgence à trouver des candidats aux concours pour permettre le recrutement des 40 000 enseignants prévu à la rentrée 2013, alors même que certaines académies peinent déjà à recruter sur les postes actuellement ouverts aux concours.

Il ne s'agit pas d'un pré-recrutement, comme le demandait la FSU avec un statut d'élèves professeurs, mais d'un système d'aide sociale qui peut éventuellement contribuer à démocratiser l'accès aux métiers de l'enseignement.

Spécificités des « emplois d'avenir professeur ».

Le dispositif comportera 6 000 emplois par an pendant 3 ans. Il s'adressera, pour 3 ans maximum, à des étudiants de L2 à M1 boursiers et issus de zones urbaines sensibles, de zones rurales ou des DOM-TOM.

Un certain nombre d'académies, comme celles de Créteil, Versailles, Amiens et Reims, pourraient être prioritairement concernées.

Pour ces contrats qui relèveront du droit privé, la durée de travail n'est pas précisée dans la loi mais pourrait être de 9 heures hebdomadaires de travail effectif.

Le salaire sera cumulé avec les bourses. En fonction de leur niveau de bourse, les salaires s'échelonneront de 618 à 1 001 euros mensuels.

Les étudiants devront s'engager à poursuivre leur formation dans un établissement d'enseignement supérieur et à se présenter à l'un des concours de recrutement d'enseignants.

Les missions données aux emplois d'avenir professeur devront permettre aux étudiants de concilier études et emploi.

Lors des phases de négociation qui s'ouvriront en novembre, la FSU exigera des garanties sur les missions, notamment pour éviter les dérives qui feraient de ces emplois des moyens de remplacement à bon compte, l'accompagnement sur le terrain, les relations avec les universités et continuera à revendiquer de vrais pré-recrutements pour les concours de recrutement d'enseignants.

ASH

Unités d'enseignement : sortir du flou.

Le télescopage de textes anciens et d'autres plus récents, sur les obligations de service par exemple, a pour conséquence de générer le plus grand flou dans les unités d'enseignements intégrées aux établissements de type IME, ITEP. Une mise à plat des conditions de travail dans ces établissements et services, avec des règles harmonisées au plan national, apparaît plus que jamais nécessaire. C'est l'une des conclusions de la journée « unités d'enseignement » organisée en juin 2012 à Paris par le SNUipp. La définition du rôle et des moyens dédiés à la « coordination pédagogique » doit également être précisée, et la réécriture des conventions liant établissement et Education Nationale doit se faire avec la participation effective des personnels. Ce sont des conditions nécessaires à un fonctionnement serein dans le secteur médico-social.

Pour l'école, on ne doit pas se priver.

Rôle des infirmières de l'éducation Nationale dans les écoles.

Dans le cadre de ses compétences, l'infirmière est amenée à concevoir, organiser et évaluer les actions de promotion et d'éducation à la santé. Dans ce but, elle favorise la prise en compte de la santé dans les projets d'école.

Les interventions des infirmières- conseillères de santé sur les écoles de leurs secteurs s'organisent autour de deux axes :

- Créer une « culture » de l'éducation à la santé à l'école en s'associant avec les enseignants pour des interventions en classe : éducation à la sexualité, travail sur le thème de l'hygiène, la différence, l'alimentation, apprendre à porter secours...
- Assurer le bilan de santé infirmier des élèves des classes de CE2 et CM2 par le biais d'entretiens individuels et de tests biométriques pour leur permettre notamment d'envisager sereinement le passage en 6ème .

En étant présente régulièrement dans les écoles, l'infirmière intègre l'équipe pédagogique et éducative et assure la continuité des liens concernant la santé des élèves.

Le SNICS-FSU, syndicat majoritaire des infirmières, milite pour une présence renforcée dans les écoles, les enjeux de santé et d'éducation à la santé concourant directement à la réussite de tous les élèves.

Et la visite des GS ?

Les enfants de 6 ans doivent bénéficier d'une visite médicale et non d'un bilan infirmier. L'article L-235-1 du code de santé publique, repris par l'article L541-1 du code de l'éducation, précise que « l'institution scolaire a l'obligation d'assurer une visite médicale à tous les enfants au cours de leur 6ème année afin que soit réalisé le dépistage systématique de maladies, de handicaps et de déficiences pouvant entraver la scolarité ».

CLIS : un dispositif qui fonctionne.

Un rapport établi par l'inspection générale en septembre 2011, mais non publié par le précédent gouvernement, dresse un bilan largement positif du dispositif CLIS, qui donne satisfaction aux élèves qui y sont accueillis et à leurs familles. L'engagement des enseignants dans ces classes est souligné, même si, au niveau national, 30 % des postes sont tenus par des collègues non spécialisés (environ 22 % dans le Morbihan). Rappelons aussi que la très grosse majorité des CLIS (84 % en 2010) se trouve dans l'enseignement public.

Donner un avenir aux RASED.

Si le ministre de l'éducation semble dans de meilleures dispositions que le précédent vis à vis des réseaux d'aide, des interrogations persistent à leur sujet. Sur les 12 postes attribués au département pour cette rentrée, aucun n'a été attribué aux RASED, une réouverture d'un poste E sur Hennebont étant compensée par la suppression d'un poste G non pourvu à Questembert. La formation des membres de réseaux est à relancer. Même pour les psychologues scolaires, a priori moins touchés que les autres par les mesures « anti-rased », on constate, cette année, une baisse de 20 % des départs en formation et il n'y a plus que trois centres de formation sur six qui fonctionnent.

Un chantier à rouvrir d'urgence pour venir en aide aux élèves les plus fragiles !





LPC, première avancée

Un **Livret Personnel de Compétences** allégé et modifié va se substituer, dès cette année, au très controversé LPC actuel. Il s'agit d'une mesure transitoire en attendant la future loi d'orientation qui comportera une redéfinition du socle commun et de son évaluation. Exit donc sa version actuelle avec ses 46 items en CE1 et 110 en CM2 !

C'est la réponse du ministère au SNUipp-FSU qui demandait l'abandon du LPC et une remise à plat des dispositifs d'évaluation.

Le bulletin officiel du jeudi 27 septembre publie une note de service présentant les modalités concrètes d'allègement du livret personnel de compétences qui portent sur le processus de validation et l'information des familles.

Celles-ci se déclinent en trois points :

- Dans le cas des élèves ne rencontrant pas de difficultés particulières, seules les sept grandes compétences seront à valider « sans que soit exigé le renseignement des domaines et des items du livret personnel de compétences ».

- En second lieu, « lorsqu'il s'avère que l'acquisition d'une compétence est discutée, les équipes pédagogiques ne renseignent que les domaines et non plus les items ».

- Enfin, « une simple attestation de validation des compétences en une page au lieu des 25 pages du livret actuel, sera adressée aux familles. »

Ce LPC allégé sera présenté au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) le jeudi 18 octobre et devrait arriver dans les écoles en décembre.

Si le SNUipp s'est félicité d'avoir fait bouger les lignes et... les cases, il reste vigilant sur la suite. Son exigence était l'abandon du LPC et le retour à des principes simples et lisibles qui aient une réelle utilité pédagogique et qui ne stigmatisent pas les élèves. Au cours des négociations à venir, le SNUipp continuera à porter le dossier de l'évaluation et fera entendre les avis des enseignants.

La question de l'évaluation doit être au cœur de la réflexion sur la refondation de l'école mais pas sans les enseignants.

Se **SYNDIQUER** au **SNUipp** dès maintenant !



Se syndiquer au SNUipp, mais pourquoi ?

Les raisons sont multiples et diverses selon les collègues mais toutes sont fondées.

- **Se syndiquer**, c'est d'abord se dire qu'**ensemble on est plus efficace que seul**.
- C'est aussi **partager des valeurs communes** sur l'évolution de notre métier, sur la défense du service public d'éducation et sur la transformation de l'école.
- **Se syndiquer**, c'est être **soucieux d'action collective et de solidarité**.
- **Se syndiquer**, c'est tout simplement **s'intéresser à sa carrière** et obtenir des réponses sur le mouvement, les permutations l'avancement... auprès de collègues élus du personnel et à ce titre garants du respect des règles et de la défense de chaque cas individuel.
- **Se syndiquer au SNUipp**, c'est **montrer sa confiance dans un syndicat** qui s'adresse à tous les collègues individuellement et collectivement pour les accompagner, les conseiller et les informer.
- **Se syndiquer**, c'est tout cela, mais c'est encore bien plus.

Le SNUipp n'a aucun revenu et n'est pas subventionné, ce qui lui donne une totale indépendance.

Il ne fonctionne que grâce aux cotisations syndicales de ses adhérents qui lui permettent d'assumer les coûts des différentes publications, des envois postaux, des déplacements dans les écoles et les frais afférents au local syndical.

Alors se syndiquer, c'est aussi donner au SNUipp les moyens financiers de son efficacité.

Et si le coût de la cotisation rebute certains collègues, n'oublions pas que 66% sont déductibles des impôts.

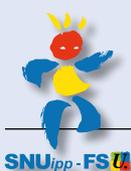
Se syndiquer au SNUipp, mais comment ?

C'est très simple. Vous trouverez le matériel de syndicalisation encarté dans le présent bulletin mais aussi sur le site de la section.

Le paiement peut se faire en un ou plusieurs chèques ou par prélèvement automatique (en 4 fois).

Très prochainement, le paiement en ligne sera possible depuis le site de la section.

56.snuipp.fr



**Vous êtes convaincus de la nécessité de vous syndiquer.
Dès aujourd'hui adhérez au SNUipp.**



Protéger est un métier
www.mae.fr

Ce qu'il y a de merveilleux avec les enfants, c'est qu'ils sont toujours studieux, calmes et sages comme des images.

Depuis près de 80 ans, la MAE assure la meilleure protection aux enfants placés sous votre responsabilité. Et leur bonne protection, c'est aussi la vôtre !

Nos engagements :

- **Couvrir au mieux les accidents** avec des garanties solides, une prise en charge immédiate, des remboursements élevés sans franchise...
- **Éviter les conflits entre parents et enseignants** lorsque la responsabilité d'un accident ne peut être clairement établie.
- **Prévenir les risques**, en mettant à la disposition des enseignants des outils pédagogiques sur différents thèmes (vie quotidienne, circulation, citoyenneté, santé...).

assurances scolaire et extra-scolaire

MAE du Morbihan • 02 32 83 60 56
2 rue du Général Dubail - 56100 LORIENT • mae56@mae.fr

Réservation des outils de prévention sur
www.mae-prevention.org

Credit photo - Fotaseouch



L'Autonome de Solidarité Laïque du Morbihan

(Tél. : 02.97.21.07.47 mail : as56@wanadoo.fr)

En partenariat avec la MAIF vous propose

l'Offre des Métiers de l'Éducation

une couverture des risques professionnels

Pour vous, l'Autonome c'est :

Un soutien actif

Lorsque l'un de nos adhérents est victime d'une agression physique ou morale, nous mettons tout en œuvre pour que l'adhérent retrouve un avenir professionnel serein.



Une écoute active

- Séparer émotion et faits lors de la situation de crise ;
- Comprendre le contexte en échangeant avec les collègues militants.
- Réagir vite grâce à la proximité du réseau des correspondants d'établissements.

Un mode de défense adapté

- Expertise en droit de l'éducation : identification des risques et de leurs conséquences
- Mise en relation avec un avocat-conseil et accompagnement militant,
- Constitution d'une cellule de soutien psychologique,
- Solidarité financière dans les accidents professionnels et bien sûr, dans les cas de grande détresse de la vie.



L'Autonome de Solidarité Laïque du Morbihan compte aujourd'hui plus de 3000 adhérents.

Vous aussi, protégez-vous, rejoignez-nous !